

# TFR : Concours interne et externe 2026

Un arrêté du 26/02/2026 annonce un concours pour le recrutement dans le corps des Technicien·nes Formation Recherche (TFR), cet arrêté est disponible sur le site légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053594061>

Une note de service, plus complète, sera publiée prochainement sur [B.O. Agri](#) dans la partie « Service des ressources humaines » des sommaires, nous vous recommandons de la lire.

**Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.**

*Cela dit, 12 places (10 externes et 2 internes) concernent l'enseignement agricole technique dans la branche d'activités professionnelles A (BAP A) Technicien biologiste. Voir notre [compte rendu du GT ATLS du 10 février 2026](#).*

La date de prise de fonction dans l'enseignement technique serait le 1er novembre.

## **Inscriptions :**

- Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 02/03/2026 au 02/04/2026 à minuit (heure de Paris).
- La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 09/04/2026.

## **Épreuves :**

### **Concours externe :**

- Les épreuves écrites se dérouleront le 4 juin dans les centres ouverts sur le territoire national.

- Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du 29 juin sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>
- Les épreuves orales d'admission sur dérouleront à Paris à partir du 7 septembre.
  - Les résultats d'admission seront publiés à partir du 14 septembre 2026 ici : <https://concours.agriculture.gouv.fr/resultats-aux-concours-et-examens>

### **Concours interne :**

- L'admissibilité se fait sur dossier RAEP, il faut le déposer avant le 09 avril.
  - Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du 6 juillet ici : <https://concours.agriculture.gouv.fr/resultats-aux-concours-et-examens>
- Les épreuves orales d'admission sur dérouleront à Paris à partir du 21 septembre.
  - Les résultats d'admission seront publiés à partir du 28 septembre 2026 ici : <https://concours.agriculture.gouv.fr/resultats-aux-concours-et-examens>

Les dispositions spécifiques pour les candidat·es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

### **Pour vous aider à préparer cet concours :**

- Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours. ([Article 21](#) du décret n°2007-10 du 15 octobre 2007 et pour les agent·es non titulaire,

[article 6](#) du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007).

- Des informations utiles sur le site : [concours.agriculture.gouv.fr/](http://concours.agriculture.gouv.fr/) :
  - Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
  - Pratiquez avec les **annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
  - Prenez connaissance des **arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
  - Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
  - Consultez les **plannings des épreuves orales**.
  - Retrouvez les **résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.
  
- Des formations d'aide à la préparation :
  - Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation continue** : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>
  - Des **formations « Dossier RAEP » et « Préparation à l'oral »** pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
  - Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le **site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle « Safire »** : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.
  
- Le SNASUB FSU met à disposition un guide très utile pour aider à la préparation de l'oral : <https://snasub.fsu.fr/notre-guide-bien-preparer-loral-du-n-concours/>